

Annexe au Cerfa de la demande de logement social

Protection de la vie privée

Nous nous engageons à ce que la collecte et le traitement de vos données, effectués à partir du site, soient conformes au règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, applicable depuis le 25 mai 2018, et à la loi informatique et libertés.

Ces dispositions fixent des règles strictes de confidentialité et de sécurité à toute organisation, publique et privée, dans le cadre du traitement des données à caractère personnel, et ce afin de protéger la vie privée des personnes concernées.

1 – Responsable du traitement

Le responsable du traitement de vos données à caractère personnel est :

GIP SNE
CS 41004
75131 PARIS CEDEX

2 – Traitement des données et utilisation

Nous ne pouvons utiliser vos données à caractère personnel qu'à des fins à la fois légitimes et nécessaires. Cela signifie concrètement que nous traitons vos données à caractère personnel pour les finalités suivantes :

- enregistrer votre demande de logement locatif social,
- attribuer un numéro unique d'enregistrement à votre demande,
- mettre à disposition votre demande aux acteurs du secteur du logement social, exclusivement pour l'attribution des logements sociaux,
- produire, au niveau national et local, des données statistiques sur les caractéristiques des demandes de logement locatif social.

La nature des opérations réalisées sur les données est :

- la collecte de vos données personnelles via le formulaire CERFA renseigné par vos soins, ainsi que le dépôt des pièces justificatives ;
- la collecte de données transmises par l'administration dans le cadre du principe du « Dites-le nous une fois » (exemple : le revenu fiscal de référence) ;
- l'enregistrement de ces données dans le traitement SNE ;
- le traitement de votre demande ;
- le renouvellement annuel de votre demande ;
- la mise à jour de votre demande.
- la radiation de votre demande.

Les données à caractère personnel traitées sont :

a) Pour la catégorie des demandeurs et éventuels codemandeurs de la demande :

- Les nom, prénom, date de naissance, numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques, numéro unique attribué, lien avec le demandeur pour le codemandeur, qualité de ressortissant (France, Union européenne, hors Union européenne),
- les adresses postales et électroniques,
- la situation professionnelle du demandeur et éventuels codemandeurs,
- lorsque le demandeur, et/ou son codemandeur est salarié dans une entreprise de plus de dix salariés, le numéro SIRET de l'employeur,
- le revenu fiscal de référence N-1 et N-2 du demandeur et codemandeur,
- les ressources des personnes qui vivront dans le logement demandé,
- la nature du logement du demandeur à la date de la demande,
- le numéro SIREN de l'organisme bailleur, si le demandeur est déjà logé dans le parc social,
- la situation « logement actuel », « famille », « travail »,
- la localisation et les caractéristiques du logement recherché,
- la situation de handicap d'une des personnes à loger, la nature du handicap, les adaptations du logement et les équipements rendus nécessaires compte tenu de ce handicap.
- le caractère prioritaire de votre demande
- la cotation de votre demande
- le nom et prénom et date de naissance de votre colocataire le cas échéant
- de manière facultative, les informations déposées dans la zone « précisions complémentaires ».

b) Pour la catégorie des personnes fiscalement à charge qui vivront dans le logement demandé :

- les nom, prénom, date de naissance, sexe et lien de parenté.

c) Pour la catégorie de la personne ou de l'entité à qui le demandeur fait appel pour l'assister dans ses démarches :

- l'adresse électronique et le numéro de téléphone.

La collecte du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (le NIR) permet d'identifier de façon certaine les demandeurs afin d'éviter les doublons de demande de logement social et ainsi fiabiliser les données de la demande de logement social. Il est précisé que le numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques est chiffré et n'est pas communiqué.

Données collectées auprès de l'administration :

En vertu de l'article L 114-8 du code des relations entre le public et l'administration, « les administrations échangent entre elles toutes les informations ou les données strictement nécessaires pour traiter une demande présentée par le public ou une déclaration transmise par celui-ci en application d'une disposition législative ou d'un acte réglementaire ».



À ce titre, les données de civilités, d'adresse et de revenus sont directement collectées par le GIP SNE auprès de l'administration afin de fiabiliser ces informations.

L'intégralité des données est conservée la durée pendant laquelle votre demande est active.. Une fois la radiation intervenue (suppression à votre demande, abandon de votre demande, non-renouvellement, attribution de logement), les données sont conservées pour une durée d'une année à compter de la radiation de la demande.

3 - Destinataires des données

Destinataires des données :

Les destinataires des données personnelles, à l'exception du numéro d'inscription au répertoire national d'identification des personnes physiques (le NIR), sont principalement les agents des personnes et services désignés par des dispositions du Code de la construction et de l'habitation (articles R.441-2-6 et R.441-2-15 du Code de la construction et de l'habitation), exclusivement pour l'attribution des logements sociaux. Ces agents sont individuellement désignés et dûment et habilités par le directeur de l'organisme concerné.

Ces destinataires sont principalement :

- Les bailleurs sociaux,
- Les services compétents pour enregistrer les demandes de logement social,
- Les personnes, services ou organismes qui effectuent le traitement et le suivi des attributions de logement parmi lesquels figurent les réservataires.
- L'agence nationale de contrôle du logement social (ANCOLS) est également destinataire de l'ensemble des données des demandes de logement social nécessaires à l'exercice de ses missions de contrôle et d'évaluation relative au logement social et à la participation des employeurs à l'effort de construction, conformément à l'article L. 342-5 du Code de la construction et de l'habitation.

En application de l'article R 441-2-6 du Code de la construction et de l'habitation, les données non nominatives peuvent être transmises, à des fins d'exploitations statistiques et d'études, à d'autres destinataires dans les conditions définies par l'acte réglementaire qui, en application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, autorise le système national d'enregistrement.

L'accès à vos données par nos sous-traitants :

Dans le cadre de notre activité, nous sommes amenés à faire appel à des sous-traitants, auxquels nous transmettons vos données pour la réalisation des missions qui leurs sont confiées.

Le GIP SNE reste responsable du traitement réalisé sur vos données et nous nous assurons de la conformité de l'utilisation de vos informations conformément aux finalités décrites ci-dessus et des normes de sécurité utilisées.

Le GIP SNE ne cèdera pas vos données personnelles à d'autres entreprises.



4 - Base juridique

Les données sont recueillies conformément à l'article L.441-2-1 du Code de la construction et de l'habitation.

Le fondement du traitement est l'exécution d'une mission d'intérêt public.

5 - Vos droits

Nous nous engageons à prendre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir la sécurité du traitement des données à caractère personnel de chacun. Conformément au règlement européen relatif à la protection des données et à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, et d'effacement, des informations qui vous concernent.

Vous pouvez accéder aux informations vous concernant en vous connectant directement sur le site depuis votre compte, en vous adressant à un guichet d'enregistrement, ou en contactant :

- Par mail : dpo@GIP_SNE.fr

- Par voie postale :

GIP SNE
CS 41004
75131 PARIS CEDEX

Cette demande écrite est accompagnée d'une copie du titre d'identité avec signature du titulaire de la pièce.

Conformément au règlement général sur la protection des données, vous disposez du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07). Les modalités de réclamation sont précisées sur le site de la CNIL : www.cnil.fr

6 - Procédure en cas de violations de données à caractère personnel

En cas de destruction, de perte, d'altération, de divulgation non autorisée de données à caractère personnel transmises, conservées ou traitées d'une autre manière, ou d'accès non autorisé à de telles données, de manière accidentelle ou illicite, susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et libertés de l'utilisateur, nous vous informerons des faits et des mesures prises, dans les meilleurs délais.

Nous nous assurerons également que le nécessaire soit fait quant à la notification de la violation en question à la CNIL dans les 72 heures après en avoir pris connaissance, à moins que la violation ne présente pas un risque élevé pour vos droits et libertés.